

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Séance du 17 novembre 2025

Compte rendu



Introduction mot d'accueil de Mme LUX

1. Certification qualité – résultats de l'enquête de satisfaction 2025



POINTS FORTS 2025 :

- L'information et les délais de réponse lors de l'attribution des places
- L'accueil et l'écoute au Relais Petite Enfance
- Une meilleure connaissance des dispositifs de parentalité
- Une meilleure information sur les actions en faveur du développement durable
- La qualité des locaux
- Le rendez-vous d'accueil avec les familles

LES POINTS A AMELIORER :

- La concertation avec les parents
- Les relations entre les parents et les professionnels au sujet des enfants
- La participation des parents à la vie de l'établissement
- L'éveil et le bien-être des enfants

REPOSES AUX QUESTIONS DES PARENTS :

- Les grèves : c'est un droit reconnu aux agents territoriaux. Les normes d'encadrement des enfants sont préservées les jours de grève ce qui implique des aménagements de l'accueil.
- Le renouvellement du personnel : une campagne de recrutement de personnels diplômés ou qualifiés est en cours
- L'organisation en groupes transverses est reconnue pour apporter une meilleur réponse aux besoins des enfants et une meilleure qualité de vie au travail des agents.

2. Espaces sans tabac/ espaces sans écrans

VILLE DE METZ

Espace sans tabac

pour nos enfants



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabac-info-service.fr ou appelez le 3989.

Articles R3512-2 et 3515-2 du code de la santé publique

03 833 831 831 

metz.fr

VILLE DE METZ

Espace sans écrans

pour nos enfants



Arrêté du 27 juin 2025 modifiant la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant :
« Il est interdit d'exposer un enfant de moins de 3 ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement »

Pour la santé des enfants, nous comptons sur votre civisme !

03 833 831 831 

metz.fr

- **Interdiction de fumer :**

Depuis le 27 juin 2025, un nouveau décret (n°2025-582) renforce les zones sans tabac en France en étendant l'interdiction de fumer aux abords immédiats des établissements accueillant des mineurs, notamment les crèches. Désormais il est interdit de fumer dans un périmètre d'au moins 10 mètres autour de ces lieux sensibles.

- **Interdiction des écrans :**

Depuis le 3 juillet 2025, il est indiqué au sein de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qu'il est « interdit d'exposer un enfant de moins de 3 ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement ».

Une visio très explicite est disponible sur le sujet : [Impact de l'utilisation des écrans par les parents sur les 0-3 ans](#)

3. Projet développement durable : végétalisation des cours et couches compostables

1) Végétalisation des cours des crèches

Objectifs :

- Proposer des ilots de fraîcheur et amortir les pics de chaleur pour les enfants et les agents
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la purification de l'air
- Participer au retour de la nature en ville et mettre l'enfant en contact avec elle

Méthode :

- Créer et renforcer les zones d'ombre et de fraîcheur (végétaux, structures)
- Désimperméabiliser les sols
- Réaménager les mobiliers extérieurs
- Créer un accès à l'eau

Calendrier :

- Planification de 2024 à 2030
- Prise en compte des existants pour une priorisation des chantiers
- 2 crèches par an (1 petite et 1 grande)

Les avancées :

- 2024/2025 : travaux en cours de finalisation
 - Les Jardinets : extension+30% du jardin, reprise de la clôture, stabilisation des sols, parcours vélos, espace potager
 - Au Clair de Lune : jeu extérieur, abri poussettes, espace potager, pergola à venir

- 2025/2026 : travaux à venir
 - Les Guérets : nivellement et reprise des sols, plantation de végétaux, espace potager, pergola
 - Crèche de Magny : nivellement du sol, pergola, espace potager, réfection de la clôture
- 2026/2027 : études en cours
 - L'Île aux Trésors : reprise des revêtements de sol, plantation de végétaux, accès à l'eau, voile d'ombrage
 - La Grange aux Bois : reprise des revêtements de sol, jeu extérieur, plantation de végétaux, accès à l'eau, voile d'ombrage, espace potager

2) Expérimentation des couches compostables

Expérimentation de la couche POPOTINE sur l'ensemble des crèches d'octobre 2024 à février 2025.

Evaluation globale : Solidité 6/10

Praticité 7/10

Rétention/absorption : 6.5/10

Appréciation de la couche POPOTINE par rapport à d'autres couches :

- Par rapport à la santé de l'enfant : 91% de satisfaction meilleure ou comparable
- Par rapport à la dimension écologique : 93% de satisfaction meilleure ou comparable
- Par rapport à la fréquence des changes : pas ou peu de changements à 76%

Satisfaction globale des professionnels à 63%

Bilan du compostage :

- Etape 1 : Préparation du mélange

Vidange des bennes avec 4.94 tonnes de couches et broyage des couches

Ajout de 12m³ de lixiviats et 4m³ de déchets verts

Création d'une matière pâteuse et humide

- Etape 2 : Activation biologique

Ajout de 3 godets de déchets verts broyés secs pour favoriser le démarrage de la dégradation organique

- Etape 3 : formation du lot

Mélange final et constitution d'un andain

- Etape 4 : Début du compostage et retournement

2^{ème} retournement de l'andain et lot de compost en maturation pour 2 mois

- Etape 5 : résultats d'analyses

Prélèvement d'un échantillon envoyé au laboratoire.

Résultats positifs et conformes.

Autorisations en cours auprès des autorités compétentes pour l'épandage sur des cultures céréalières.

Communication relayée par les médias locaux : RL, RCF, Ici Lorraine, France3, Moselle TV et la chaîne allemande SR

Bilan financier :

Achat de 66864 couches pour un montant de 26478.14€

Coût réel de la consommation de couches : 17458.45€

Coût des 35 poubelles cartons et 7500 sacs kraft : 2650€

Coût de la collecte et du traitement : 11840€

Coût total de l'expérimentation : 40968€

4. Appel à parents volontaires pour participer aux commissions d'attribution de places en crèches

La commission d'attribution de places en crèches organisée par le Relais Petite Enfance se réunit 4 fois par an en visio présidée par Mme LUX adjointe au Maire en charge de la petite enfance, avec des représentants des crèches municipales et associatives ainsi que des représentants des usagers.

La prochaine commission est prévue le mardi 25 novembre 2025 de 10h à 11h, le lien de connexion vous sera envoyé par mail par le Relais Petite Enfance.

*Les parents sont invités à soumettre leurs **propositions de thèmes et les questions** à porter à l'ordre du jour du Conseil des Parents en contactant :*
le pôle petite enfance polepetiteenfance@mairie-metz.fr;
la directrice de la crèche ou de l'assistante maternelle de leur enfant
les parents membres du Conseil, dont la liste est affichée dans les crèches.